

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté - Patrie



MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

**PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL D'UTILISATION DE
L'AGOA A COURT ET A MOYEN TERMES**



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

WEST AFRICA
**TRADE &
INVESTMENT
HUB**

01 AOUT 2017

Sigles et Abréviations

AGOA	: African Growth and Opportunity Act
API-ZF	: Agence de promotion des investissements et de la zone franche
CCIT	: Chambre du commerce et d'industrie du Togo
CFE	: Centre de formalités d'entreprises
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
FSMA	: Food Safety Modernization Act
HACCP	: Hazard Analysis Critical Control Point
MCPSP	: Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé
NPF	: Nation la plus favorisée
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ODD	: Objectifs de développement durable
PME/PMI	: Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes industries
OTR	: Office togolais de recettes
PIB	: Produit intérieur brut
PND	: Plan national de développement
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africain
UE	: Union européenne
USA	: Etats Unis d'Amérique
USAID	: Agence des États-Unis pour le développement international
SALT	: Société aéroportuaire de Lomé Tokoin
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion d'emploi
SGP	: Système de préférence généralisé

Table des matières

Introduction	3
I. Situation des échanges commerciaux du Togo	4
1.1. Situation globale des exportations	4
1.1.1. Echanges commerciaux entre le Togo et les Etats-Unis	4
I. Portée et Approches du Plan d'actions opérationnel.....	5
2.1 Portée	5
2.2. Approches	5
II. Secteurs/filières prioritaires.....	7
III. Axes stratégiques de l'utilisation de l'AGOA.....	8
3.1. Axe 1 : Promotion de l'AGOA.....	8
3.2. Axe 2 : Développement des outils de facilitation pour l'accès au marché Américain.....	8
3.3. Axe3 : Promotion de la conformité à la certification	8
3.4. Axe 4 : Renforcement de Capacité	8
3.5. Axe 5 : Promotion des investissements	8
I. Dispositif institutionnel pour une meilleure utilisation de l'AGOA	9
1.1. Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé	10
1.2. Comité d'orientation stratégique	10
1.3. Comité technique.....	10
II. Partenariats	11
III. Suivi -évaluation	11
Conclusion.....	12
Annexe 1 : Matrice du Plan d'actions opérationnel à court de l'utilisation de l'AGOA	13
Annexe 2 : Les recommandations pour le Plan d'actions opérationnel	20

Introduction

Depuis plusieurs années, le Togo s'est inscrit dans une perspective d'accélération de la croissance économique et du développement social en ligne avec les OMD et les ODD.

Le pays a affiché une croissance de 5 % en moyenne sur les cinq dernières années. Cette croissance est soutenue par les investissements dans les domaines des infrastructures économiques et de l'agriculture ainsi que les réformes structurelles opérées en lien avec la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). Le Togo dispose d'un important potentiel agricole, qui représente 41% du PIB et emploie 75% de la population active, dont le potentiel demeure insuffisamment exploité, malgré une augmentation importante de la production.

Cette croissance a permis de réduire la pauvreté et de créer des emplois. Malgré ces avancées, le Togo s'inscrit dans une perspective d'intensification des réformes économiques et des initiatives visant à créer un cadre propice pour le développement du secteur privé.

Les résultats de la récente enquête QUIBB (2011-2015) indiquent une baisse du taux de chômage de 6,5% en 2011 à 3,4% en 2015. Cependant, le taux de sous-emploi a progressé de 22,8% en 2011 à 24,9% en 2015.

L'analyse des enquêtes QUIBB 2006, 2011 et 2015 montre que la pauvreté a régressé sur la période au niveau national. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 puis à 55,1% en 2015. Dans ce contexte, l'AGOA représente une opportunité pour l'atteinte des objectifs prioritaires du Togo.

Adoptée le 18 mai 2000 par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, la loi sur la Croissance et les Opportunités Economiques en Afrique (African Growth Opportunity Act – AGOA) qui devrait expirer en septembre 2015 a été prolongée de juin 2015 jusqu'au 30 septembre 2025. Cette loi autorise un accès à l'exportation en franchise de droits de douane au marché américain pour un nombre de produits pouvant aller jusqu'à 6400, en provenance des pays d'Afrique subsaharienne.

Malgré les opportunités qu'offre cette loi, force est de constater que son impact sur les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et les pays de l'Afrique subsaharienne est très limité et est concentré sur quelques secteurs seulement.

Depuis avril 2008, le Togo a été déclaré pays éligible à l'AGOA. Les dispositions de l'AGOA n'ont pas été exploitées à ce jour de façon optimale par les opérateurs économiques togolais, bien que le Togo se soit inscrit dans une perspective d'accélération de la croissance économique basée sur l'accroissement des exportations à travers un secteur privé dynamique.

Le 16^e forum AGOA 2017 qu'accueille le Togo du 08 au 10 Août 2017 portant sur le thème : “Les Etats-Unis et l'Afrique: Partenariat pour la prospérité à travers le commerce”, est une occasion propice pour donner une nouvelle impulsion à l'utilisation d'AGOA par le Togo.

Il s'agit de mettre en place un cadre plus incitatif pour de renforcer la capacité productive des secteurs formel et informel en vue d'accroître et de diversifier les exportations vers les Etats-Unis d'Amérique en prenant en compte l'inclusion économique et sociale des populations rurales.

I. Situation des échanges commerciaux du Togo

1.1. Situation globale des exportations

La balance commerciale a affiché un déficit de 333,4 milliards FCFA en 2015 contre 422,8 milliards en 2013. Le Togo exporte principalement à destination de la zone Afrique, notamment les pays membres de l'UEMOA. La part de la zone Afrique dans les exportations du Togo s'est établie en moyenne à 68,0% sur la période 2008-2016. Les pays asiatiques constituent des clients d'importance croissante pour le Togo. La part des pays asiatiques dans les exportations du Togo a augmenté (11,3% en 2008 à 17,1% après avoir atteint plus de 20% en 2014 et 2016).

Le commerce de réexportation représente une part importante des exportations totales du Togo. Les réexportations ont représenté près de 30% des exportations totales en moyenne sur la période 2008-2016.

1.1.1. Echanges commerciaux entre le Togo et les Etats-Unis

Les importations des produits américains vers le Togo sont évaluées en dollars US à 1,021 milliard, 309,971 millions et 242, 222 millions, respectivement en 2014, 2015 et 2016.

Les exportations des produits togolais vers les Etats-Unis sont estimées en dollars US à 9,94 millions, 14,211 millions et 10,855 millions, respectivement en 2014, 2015 et 2016.

Les exportations des produits togolais vers le marché américain dans le cadre de la loi AGOA sont estimées à 178 mille dollars US, 146 dollars US et 134 mille dollars respectivement en 2014, 2015 et 2016¹. Elles concernent essentiellement des produits agricoles, les produits forestiers et les produits chimiques et similaires.

Les exportations du Togo vers les Etats-Unis sont réalisées au titre de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF). Les systèmes spéciaux, comme le système général des préférences ou l'AGOA, ne sont que très faiblement utilisés (voir le Tableau 1). En d'autres termes, le Togo n'a pas encore tiré pleinement profit des opportunités de l'AGOA.

¹ <https://agoa.info/data/trade.html>

Tableau 1²: Valeur des exportations du Togo vers les Etats Unis (en milliers de dollars)

Secteurs	Exportations	2014	2015	2016
Produits agricoles	Export	4 320	3 299	2 824
	Export AGOA	178	145	98
Produits forestiers	Export	174	204	105
	Export AGOA			16
Produits chimiques et similaires	Export	900	816	1 145
	Export AGOA		1	15
Textiles et habillements	Export	4	22	50
	Export AGOA			1
Métaux et minerais	Export	15	63	7
	Export AGOA			
Produits électroniques	Export	9	3	2
	Export AGOA			
Produits divers	Export	3 157	7 990	6498
	Export AGOA			4
Tous les secteurs	Export	9 094	14 211	10 855
	Import	1.020.563	309.971	242.222
	Export AGOA	178	146	134

Source : <http://www.agoa.info/>

I. Portée et Approches du Plan d'actions opérationnel

2.1 Portée

Le Plan d'actions opérationnel vise à faire du Togo un pays compétitif sur le marché américain en matière de commerce et d'investissement, contribuant de façon significative à la croissance durable et inclusive de l'économie, à l'horizon 2025 et au-delà.

2.2. Approches

La mise en œuvre du Plan d'actions opérationnel doit prendre en compte les approches qui suivent:

- Alignement avec les stratégies de développement du pays

Le Plan d'actions opérationnel de l'utilisation de l'AGOA vise à contribuer à la réalisation des priorités de développement telles qu'inscrites dans les stratégies de développement que sont la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (2013-2017) qui sera relayée par un

² Ci-opt

nouveau plan de développement (2018-2022). Sa mise en œuvre soutient les objectifs des stratégies sectorielles pertinentes pour les filières prioritaires.

- **Positionnement du secteur privé et des opérateurs économiques**

Ce document est un engagement pris avec le secteur privé qui est l'acteur principal et le bénéficiaire direct de la réussite de la mise en œuvre de ce Plan d'action. Ainsi il est fortement représenté dans le dispositif institutionnel et il est sollicité fréquemment pour partager ses points de vue sur les défis, les solutions possibles, les progrès et sur les opportunités.

- **Appropriation par tous les acteurs**

Par rapport à l'utilisation des avantages offerts par la loi AGOA, le gouvernement travaillera avec tous les parties prenantes pour une divulgation élargie de la loi et de ses avantages pour les filières prioritaires.

Par ailleurs, il facilitera l'appropriation des procédures à remplir par les opérateurs du secteur public et du secteur privé pour bénéficier de la loi.

- **Mobilisation des investisseurs pour les filières prioritaires**

Le Plan d'actions opérationnel d'utilisation de l'AGOA vise également à encourager les investisseurs nationaux, ceux de la diaspora et les investisseurs africains et internationaux, à soutenir la production, la transformation et l'exportation dans les filières prioritaires retenues.

- **Promotion du Commerce équitable et de l'inclusion durable des petits producteurs, des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeurs**

Le Togo encourage l'utilisation de l'AGOA dans une perspective d'inclusion sociale et économique des petits producteurs, des jeunes et des femmes dans une démarche qui garantisse la viabilité économique et financière des entreprises et leurs activités. Il encourage le commerce équitable et est prêt à établir des partenariats avec les entreprises et les investisseurs à adhérer à ce modèle, ceci en vue d'assurer des bénéfices durables aux populations à la base et d'accroître leur contribution à la croissance économique par le biais des exportations. .

Plusieurs initiatives du gouvernement visent déjà à l'inclusion économique et sociale des jeunes et des femmes. Ces initiatives sont des opportunités à saisir par les entreprises et investisseurs pour intégrer ces groupes dans leurs chaînes de production et d'exportation dans une perspective gagnant-gagnant.

- **Promotion du respect des normes**

Le gouvernement prendra les mesures idoines pour faciliter la mise en place des normes nationales et leur conformité aux exigences des normes américaines en mettant un accent sur la sensibilisation des acteurs. A cet effet, le gouvernement étudiera la possibilité de mettre en place au Togo, un laboratoire régional pour le contrôle de normes et de qualité des produits. Pour ce faire, il travaillera activement avec les services américains.

- **Promotion des productions bio**

Le gouvernement encourage les acteurs à saisir les opportunités du marché pour une production biologique respectueuse de l'environnement et une certification. Il sollicitera le soutien des partenaires pour aider les opérateurs des filières prioritaires dans ce domaine.

- **Capitalisation des opportunités régionales et sous régionales**

La volonté du gouvernement à travers ce Plan d'actions opérationnel est d'encourager tous les acteurs à s'inscrire dans une démarche d'intégration régionale et sous régionale.

Il s'agit de tirer profit du potentiel de production des filières prioritaires de la sous-région pour stimuler les exportations vers les Etats-Unis d'Amérique répondant aux exigences de quantité et de qualité de la demande américaine.

Pour une utilisation optimale de l'AGOA, par le Togo et les pays de la sous-région, il est important de capitaliser le positionnement stratégique du Togo comme plateforme de transport et de logistique pour réduire les délais et coût liés au transport tout en sécurisant la qualité du produit. Ce positionnement est d'autant plus important que 30 à 40% des coûts des produits exportés étant liés aux transports, le commerce entre les USA et l'Afrique bénéficierait d'une amélioration de la logistique et des services de transport.

II. Secteurs/filières prioritaires

Les acteurs togolais du secteur privé, de la société civile et de l'administration publique ont identifié des filières prioritaires dans le cadre de la promotion des exportations vers les Etats-Unis. Il s'agit entre autres des filières prioritaires ci-après :

1. Confection-habillement (textile)
2. Mangue, Ananas
3. Manioc
4. Amande de cajou

5. Beurre de karité
6. Soja
7. Café-cacao
8. Noix de coco
9. Artisanat (sac, chaussures, textiles traditionnels)
10. Mines (phosphates, clinker, fer)

III. Axes stratégiques de l'utilisation de l'AGOA

L'utilisation de l'AGOA sera optimisée à travers la mise en œuvre du Plan d'actions opérationnel à court et à moyen termes axé sur cinq (05) axes stratégiques. Il s'agit : (i) de la promotion de l'AGOA ; (ii) du développement des outils de facilitation pour l'accès au marché Américain ; (iii) de la promotion de la conformité à la certification ; (iv) du renforcement de Capacité et (v) Promotion des investissements

3.1. Axe 1 : Promotion de l'AGOA

Faciliter l'utilisation de l'AGOA par les compagnies prêtes à exporter ou qui exportent déjà vers l'extérieur

3.2. Axe 2 : Développement des outils de facilitation pour l'accès au marché Américain

Renforcer la connaissance des filières et des marchés aux Etats-Unis. Cela comprendra: les réglementations et les normes pour l'admissibilité des produits à l'exportation, mettre en contact les producteurs, les acheteurs avec les importateurs américain, contractualisation et modalités de paiements, les sources d'information sur le marché américain, commerce équitable aux USA.

3.3. Axe3 : Promotion de la conformité à la certification

Faciliter l'appropriation des procédures et des exigences pour exporter aux Etats-Unis comme: HACCP and FSMA, Global GAP, HACCP, Fair Trade, ISO standards, et gestion de qualité.

3.4. Axe 4 : Renforcement de Capacité

Fournir l'appui technique et le renforcement des capacités des institutions de promotion des exportations, des producteurs, transformateurs et entreprises exportatrices pour le développement des compétences à l'exportation. Il s'agit: la responsabilité sociale des entreprises, management de la logistique et gestion à l'exportation, gestion intermédiaire (middle management), gestion financière pour l'exportation, etc.,

3.5. Axe 5 : Promotion des investissements

Aider à la promotion commerciale du pays pour mobiliser des investissements et des partenariats dans les filières retenues.

I. Dispositif institutionnel pour une meilleure utilisation de l'AGOA

Schéma du dispositif à court et moyen termes

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ

STRUCTURES

ACTEURS

RESPONSABILITES

Comité
Stratégique

Les premiers responsables des institutions suivantes : Ministère du commerce, Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, Patronat, Association des grandes entreprises du Togo, Association des sociétés de la zone franche du Togo, ministère de l'agriculture, ministère de l'artisanat, ministère de l'industrie, ministère des mines, Ministère de l'Economie, Office Togolais des Recettes (OTR), Port Autonome de Lomé, Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin, (SALT), associations des banques, AWEP-Togo ; Togo-invest ; SAZOF/APIZF

Donner des orientations stratégiques, procéder à des facilitations pour la résolution des problèmes persistants

Comité
technique

Les points focaux, techniciens des institutions suivantes : Ministère du commerce, Ministère de l'industrie, Ministère de l'agriculture, Ministère du développement à la base, de l'OTR, du port autonome, de l'aéroport, Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, Patronat, Association des grandes entreprises du Togo, Association des sociétés de la zone franche du Togo ; AWEP-Togo ; Togo-invest ; SAZOF/APIZF

Procéder à des facilitations pour la résolution des problèmes, fournir les informations utiles et des formations

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL DES ENTREPRISES ET DES INVESTISSEURS

A court terme

**Centre de ressources
AGOA (Guichet Unique)**

A Moyen terme

**Agence de
Promotion des
Investissements et
de la Zone Franche
(API-ZF)**

1.1. Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé

En étroite collaboration avec le secteur privé, le ministère du commerce coordonne l'élaboration, la révision, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques stratégiques et plans visant à accroître les exportations vers les Etats-Unis d'Amérique sous AGOA. Pour ce faire, il met en place, une cellule d'experts dédiée à cet exercice.

1.2. Comité d'orientation stratégique

En plus des organisations représentant le secteur privé, le ministère du commerce et les autres ministères impliqués dans les filières retenues sont membres du comité d'orientation stratégique. Sont aussi membres les organisations de la société civile qui accompagnent les petits producteurs, les jeunes et les femmes entrepreneurs. Le Comité d'orientation stratégique donne les orientations pour l'élaboration, la révision et le suivi-évaluation des politiques et plans d'utilisations de l'AGOA. Ses membres apportent un accompagnement stratégique pour la mise en œuvre des documents (politique, plan et stratégie) et aident à la résolution des blocages persistants dans la mise en œuvre de ce plan et des autres documents de pilotage ainsi que dans l'accompagnement des entreprises.

1.3. Comité technique

Il est composé des représentants techniques des membres du comité d'orientation stratégique. Ils se réunissent de manière régulière pour faire le point de la mise en œuvre des actions et plan d'actions. Ils sont appelés individuellement ou collectivement de manière ad hoc à résoudre des difficultés dans la mise en œuvre des plans d'actions et apporter un éclairage pour les difficultés administratives des entreprises. Ils apportent une contribution technique à l'élaboration, la révision la mise en œuvre et le suivi des politiques et plans. Ils servent de personnes ressources pour l'accompagnement des institutions chargées de faciliter les exportations vers les Etats-Unis d'Amérique et sous AGOA, telles que le Centre de ressource AGOA.

4.4 Institutions d'accompagnement des opérateurs économiques et investisseurs pour l'exportation vers les USA

A court terme, le Centre de ressources AGOA accompagnera les entreprises en ligne avec son mandat avec l'appui stratégique des responsables membres du comité d'orientation stratégique et l'accompagnement technique des personnes ressources membres du comité d'orientation stratégique et du comité technique.

A moyen terme, le Togo travaillera à une intensification plus substantielle de l'accompagnement à l'exportation vers tous les pays y compris sous AGOA à travers l'agence de promotion des investissements et de la zone France (API-ZF) ou à travers une agence dédiée aux exportations.

II. Partenariats

Le gouvernement travaillera avec tous les acteurs au développement qui sont engagés à renforcer les capacités productives, les capacités de transformation des produits, et d'exportation des produits dans les filières productives retenues. Il encouragera les partenaires à faciliter le renforcement des capacités à travers, les échanges d'expériences, les formations en faveur des entreprises et du secteur public.

Le gouvernement encouragera les partenariats public-privé structurants qui peuvent permettre d'accroître les capacités de production, de transformation et d'exportation dans les filières. Il encouragera les acteurs pertinents à faciliter l'accès aux financements à des entreprises à fort potentiel et des entreprises rurales, des jeunes et des femmes pour leur évolution positive dans les chaînes de valeur des filières prioritaires.

III. Suivi -évaluation

Le gouvernement attache une grande importance à la réalisation de ce Plan d'actions opérationnel vu l'impact économique et social des exportations sur notre pays.

Pour ce faire, un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place le plus tôt possible. Ce dispositif vise à assurer le suivi des actions à mettre en œuvre par les différents acteurs impliqués, à évaluer les résultats obtenus, à analyser les causes des défis et de progrès en vue de procéder aux ajustements nécessaires pour résoudre les problèmes et démultiplier les réussites.

Le dispositif de suivi-évaluation devra être un outil de production et de partage des connaissances entre les acteurs du secteur privé, du secteur public et de la société civile. A cet effet, des mesures seront prises pour documenter et codifier les leçons apprises, pour les partager avec le plus grand nombre possible d'acteurs économiques et institutionnels.

Ancré dans la recherche de l'efficacité et dans le souci de transparence, le dispositif de suivi-évaluation sera soutenu par une stratégie de communication dynamique qui permettra non seulement de communiquer sur les actions à engager par les acteurs impliqués mais aussi de rendre compte des résultats obtenus, des défis, des progrès et des prochaines étapes.

Une revue mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'utilisation à court terme de l'AGOA sera faite avec la première revue prévue pour mars 2018.

Conclusion

Le présent Plan d'actions opérationnel élaboré avec la contribution active du secteur public, du secteur privé et de la société civile pour améliorer le niveau actuel des exportations du Togo vers les Etats-Unis d'Amérique constitue un document fondateur d'un nouveau partenariat économique entre le Togo et les Etats Unis pour une croissance soutenue, partagée et inclusive.

Sa mise en œuvre à court terme sera déclenchée dès septembre 2017. Avec la mobilisation de tous les acteurs, le Togo a d'importantes chances d'engranger des progrès en matière d'exportation vers les Etats-Unis d'Amérique sous AGOA et au-delà.

Le Plan d'actions opérationnel est un appel lancé à tous les acteurs pour leur implication effective en vue d'une utilisation optimale de l'AGOA d'ici 2025, année butoir de cette loi.

Annexe 1 : Matrice du Plan d'actions opérationnel à court de l'utilisation de l'AGOA

N°	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PERIODE D'EXECUTION			RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	PARTENAIRES
					2017	2018	2019			
Axe1 : Promotion de l'AGOA										
Objectif Spécifique : Faciliter l'utilisation de l'AGOA par les compagnies prêtes à exporter ou qui exportent déjà vers l'extérieur										
1	Répondre efficacement aux défis d'étiquetages et d'emballages des produits avec des exonérations fiscales sur l'importation des matières premières d'emballages (papiers, machines...etc.) avec un régime spécial.	-Rendre compétitif les produits togolais -Rendre les produits togolais plus attractifs	-Les produits togolais sont compétitifs -les produits togolais sont bien emballés	-Taux d'exportation des produits togolais -le coût des matières premières d'emballages a diminué	×	×	×	Ministère de l'économie et des finances	Ministère du commerce Comité stratégique, Comité Technique	
2	Faciliter et encourager la prospection de marchés avec des agents commerciaux/comptoirs/plateformes numériques aux Etats-Unis et ayant une parfaite connaissance de la dynamique et des exigences du marché américain ;	Permettre aux entreprises togolaises d'avoir des représentants (agents) aux Etats-Unis	Les entreprises togolaises disposent des représentants (agents) aux Etats-Unis	Nombre d'entreprises togolaises disposent des représentants (agents) aux Etats-Unis	×	×	×	Entreprises togolaises	CCIT - Ministère du commerce Centre de Ressources AGOA Comité stratégique, Comité Technique	USAID West Africa trade and Investment hub

N°	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PERIODE D'EXECUTION			RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	PARTENAIRES
					2017	2018	2019			
3	Déclarer le Togo comme « Pays Promoteur du Commerce Equitable »	<p>-permettre aux producteurs de contribuer au développement participatif, équilibré et durable de leurs communautés locales ;</p> <p>-permettre aux Togolais de participer à des conditions équitables aux marchés mondiaux</p> <p>-stimuler la croissance économique aux niveaux national, régional et international</p>	Le Togo est déclaré « Pays Promoteur du Commerce Equitable »	Acte de la déclaration	×	×	×	- Ministère du commerce	CCIT Centre de Ressources AGOA, Comité stratégique, Comité Technique, ALAFFIA	
Axe 2 : Développement des outils de facilitation pour l'accès au marché Américain										
Objectif spécifique : Renforcer la connaissance des filières et des marchés aux Etats-Unis.										
4	Elaborer des fiches sur la demande du marché américain en rapport aux produits prioritaires identifiés par le Togo	<p>- Permettre aux opérateurs économiques d'avoir plus de visibilité sur le marché américain</p> <p>-Connaître la périodicité et le taux de la demande des produits togolais sur le marché américain</p>	<p>-Les opérateurs économiques ont plus de visibilité sur le marché américain</p> <p>- la périodicité et le taux de la demande du marché américain sont connus</p>	<p>-taux d'exportation des produits togolais.</p> <p>-Nombre d'entreprises togolaises qui exportent</p>	×			Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce ALAFFIA Comité stratégique, Comité Technique	

N°	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PERIODE D'EXECUTION			RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	PARTENAIRES
					2017	2018	2019			
5	Renforcer les dispositifs de soutien à la commercialisation et la mise en marché;	Cibler les marchés régionaux et mondiaux où les produits socialement responsables sont recherchés et se vendent à meilleur prix	Les marchés régionaux et mondiaux sont ciblés	Répertoire des marchés ciblés	×	×	×	Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce Comité stratégique, Comité Technique	
6	Réaliser une étude de la demande	Disposer du profil des importateurs américains par type de produits disponibles	Une base de données des importateurs américains disponible	Nombre d'importateurs américains par type de produits	×	×		Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce – -Entreprises togolaises Comité stratégique, Comité Technique	
Axe 3 : Promotion de la conformité à la certification										
Objectif Spécifique : Faciliter l'appropriation des procédures et des exigences pour exporter aux Etats-Unis										
7	Organiser et encourager des rencontres B2B/rencontres techniques/ateliers entres les acteurs	partager des expériences et les meilleures pratiques	Les expériences et les meilleures pratiques d'exportation sont partagées par les acteurs	Nombre de rencontre de partager des expériences et des meilleures pratiques d'exportation	×	×	×	Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce – -Entreprises togolaises Comité stratégique, Comité Technique	

N°	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PERIODE D'EXECUTION			RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	PARTENAIRES
					2017	2018	2019			
8	Travailler sur les questions de normes/qualité et encourager les entreprises à la certification et coordonner toutes les interventions dans ce sens (Guichet unique);	Permettre aux entreprises togolaises d'avoir la certification pour faciliter l'exportation de leurs produits	Les entreprises togolaises ont les certifications pour faciliter l'exportation de leurs produits	Nombre d'entreprises togolaises certifiées	×	×	×	Entreprises togolaises Ministère du commerce	CCIT - Centre de Ressources AGOA Comité stratégique, Comité Technique, ALAFFIA	USAID West Africa trade and Investment hub
9	Aider les entreprises locales à se qualifier et à obtenir une certification appropriée	Favoriser le commerce équitable et des pratiques commerciales socialement responsables			×	×	×		Comité stratégique, Comité Technique	
Axe 4 : Renforcement de Capacité										
Objectif Spécifique : Fournir l'appui technique et le renforcement des capacités des institutions de promotion des exportations, des producteurs, transformateurs et entreprises exportatrices pour le développement des compétences à l'exportation.										
10	Renforcer les capacités du Centre de Ressources AGOA en RH et en logistique	Assurer le fonctionnement du centre	Le centre de ressources AGOA est fonctionnel	-Nombre de personnel - la logistique est disponible	×	×	×	-CCIT - Ministère du commerce	-Ministère de la fonction publique Comité stratégique, Comité Technique	
11	Renforcer les capacités du Centre de Ressources AGOA sur la loi AGOA et les procédures d'exportation vers les Etats-Unis	Etre davantage au service des investisseurs étrangers et des opérateurs économiques désireux d'exporter vers les Etats-Unis et vers d'autres horizons	-Les investisseurs étrangers ont des informations nécessaires sur le marché togolais ; -Les opérateurs économiques ont des informations nécessaires sur le marché américain et des marchés d'autres horizons.	-taux d'investissement ; -taux d'exportation des produits togolais. -Nombre d'entreprises togolaises qui exportent	×	×	×	-CCIT -Ministère du commerce	Comité stratégique, Comité Technique	USAID West Africa trade and Investment hub

N°	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PERIODE D'EXECUTION			RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	PARTENAIRES
					2017	2018	2019			
12	Réaliser et mettre à jour le profil des entreprises susceptibles d'exporter sous le régime AGOA et au-delà ;	Dynamiser le secteur d'exportation des produits togolais vers les Etats-Unis et vers d'autres horizons	-le profil des entreprises susceptibles d'exporter sous le régime AGOA et au-delà est réalisé et mis à jour.	- disponibilité et publication du fichier des entreprises susceptibles d'exporter.	×			Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce Comité stratégique, Comité Technique	
13	Favoriser l'accès au financement des PME/PMI et sensibiliser les banques locales au potentiel économique des secteurs cibles pour l'AGOA.;	Doter les PME/PMI de financements	les PME/PMI ont accès aux financements	Nombre de PME/PMI ayant accès au financement	×	×	×	Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce – -Entreprises togolaises -Ministère de l'économie et des finances Comité stratégique, Comité Technique	- Banques -Investisseurs
14	Organiser un atelier spécifique sur l'expérience ALAFFIA et d'autres exemples de réussite ;	Partager sur l'expérience ALAFFIA et d'autres exemples de réussite	L'expérience ALAFFIA et d'autres exemples de réussite sont partagées	Rapport de l'atelier	×			Centre de Ressources AGOA	-CCIT - Ministère du commerce -Entreprises togolaises Comité stratégique, Comité Technique	
15	Mettre en place à moyen terme d'une institution appropriée pour promouvoir les investissements et les exportations	Permettre au Togo de disposer d'une institution appropriée pour promouvoir les investissements et les exportations	Le Togo dispose d'une institution appropriée pour promouvoir les investissements et les exportations	Les responsables de l'API-ZF sont nommés -API-ZF est opérationnel		×	×	Présidence de la République	-Ministère de l'industrie - Ministère du commerce -Ministère de l'économie et des finances, Comité stratégique, Comité Technique	API-ZF

N°	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PERIODE D'EXECUTION			RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	PARTENAIRES
					2017	2018	2019			
16	Soutenir la création d'emplois et d'entreprises qui respectent les principes du commerce équitable	Offrir aux producteurs défavorisés des opportunités économiques, en assurant l'égalité du genre	Les conditions de création d'emplois et d'entreprises sont soutenues	-Nombre de producteur formés pour créer leur entreprise -Nombre de formations organisées	×	×	×	Centre de Ressources AGOA	-CCIT - Ministère du commerce, Comité stratégique, Comité Technique	CFE
17	Accompagner les producteurs dans la création des coopératives	Augmenter l'offre de production pour répondre aux besoins de quantités et pouvoir permettre à chaque petit producteur de profiter de l'AGOA à travers sa coopérative	Les productions sont de qualités et disponibles en grande quantité	Quantité de production par an	×	×	×	ONG ; Organisation professionnelle de producteurs ; ETD	Comité stratégique, Comité Technique ;	
Axe 5 : Promotion des investissements										
Objectif Spécifique : Aider à la promotion commerciale du Togo pour mobiliser des investissements et des partenariats dans les filières retenues										
18	Elaborer des fiches techniques des produits et filières prioritaires à disséminer auprès des opérateurs économiques et investisseurs et sur les plateformes en ligne, y compris les informations relatives au SMIG, à la facilité des affaires, etc.	-Permettre aux investisseurs de mieux connaître les potentialités togolaises ;	-Les investisseurs connaissent mieux les potentialités togolaises ;	-taux d'investissement au Togo ;	×			Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce, Comité stratégique, Comité Technique	

N°	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PERIODE D'EXECUTION			RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	PARTENAIRES
					2017	2018	2019			
18	Faire une cartographie des secteurs prioritaires du Togo ayant un potentiel réel à l'export	Disposer un répertoire national des secteurs prioritaires du Togo ayant un potentiel réel à l'export	Une cartographie des secteurs prioritaires du Togo ayant un potentiel réel à l'export disponible	Fichier de la cartographie Les informations sur les filières prioritaires du Togo sont disponibles	x	x		Centre de Ressources AGOA	CCIT - Ministère du commerce, Comité stratégique, Comité Technique	USAID West Africa trade and Investment hub
19	Adhérer et appliquer les principes de commerce équitable et de la responsabilité sociale	-Prôner les pratiques commerciales responsables telles le respect des droits des travailleurs -créer de la valeur ajoutée aux produits ;	Le Togo adhère et applique les principes de commerce équitable et de la responsabilité sociale	Convention ou charte signée	x			Présidence Ministère du commerce	CCIT ALAFFIA, Comité stratégique, Comité Technique	

Annexe 2 : Les recommandations pour le Plan d'actions opérationnel

Pour une mise en œuvre réussie du Plan, les acteurs du secteur privé, de la société civile et de l'administration publique ont formulé les recommandations ci-après :

1. Renforcer le dispositif institutionnel de l'exportation pour promouvoir et accroître les exportations sous le régime AGOA et au-delà ;
2. Lever les handicaps pour appliquer pleinement le nouveau code des investissements ;
3. Opérationnaliser l'API-ZF/créer une Agence de promotion des exportations et coordonner leurs interventions ;
4. Renforcer les capacités du Centre de Ressources AGOA (unique portail d'accès aux informations) pour être davantage au service des opérateurs économiques et des investisseurs désireux d'exporter vers les Etats-Unis et vers d'autres horizons;
5. Elaborer des fiches techniques (niveau de production, capacité de transformation, zone de production, capacité de production, taux d'exportation, marché de destination, contacts...etc.) des produits et filières prioritaires à disséminer auprès des opérateurs économiques et investisseurs (locaux, diaspora, représentations diplomatiques à l'extérieur) et sur les plateformes en ligne, y compris les informations relatives au SMIG, à la facilité des affaires, etc. ;
6. Faire une cartographie des secteurs prioritaires du Togo ayant un potentiel réel à l'export
7. Répondre efficacement aux défis d'étiquetages et d'emballages des produits avec des exonérations fiscales sur l'importation des matières premières d'emballages (papiers, machines...etc.) avec un régime spécial ;
8. Réaliser et mettre à jour le profil des entreprises susceptibles d'exporter sous le régime AGOA et au-delà ;
9. Faciliter et encourager la prospection de marchés avec des agents commerciaux/comptoirs/platformes numériques aux Etats-Unis et ayant une parfaite connaissance de la dynamique et des exigences du marché américain ;
10. Travailler sur les questions de normes/qualité et encourager les entreprises à la certification et coordonner toutes les interventions dans ce sens (Guichet unique);
11. Organiser et encourager des rencontres B2B/rencontres techniques/ateliers entre les acteurs en vue de partager des expériences et les meilleures pratiques d'exportation (Centre AGOA, Douane, Ministère du commerce, Commissionnaires en douanes agréés ...etc.) ;

12. Favoriser l'accès au financement des PME/PMI et sensibiliser les banques locales au potentiel économique des secteurs cibles pour l'AGOA. ;
13. Organiser un atelier spécifique sur l'expérience ALAFFIA et d'autres exemples de réussite ;
14. Mettre en place à moyen terme une institution appropriée pour promouvoir les investissements et les exportations ;
15. Adhérer et appliquer les principes de commerce équitable et de la responsabilité sociale qui prône les pratiques commerciales responsables tels le respect des droits des travailleurs et crée la valeur ajoutée aux produits ;
16. soutenir la création d'emplois et d'entreprises qui respectent les principes du commerce équitable en offrant aux producteurs défavorisés des opportunités économiques, en assurant l'égalité du genre ;
17. Redoubler d'efforts pour renforcer les capacités des entrepreneurs, des coopératives et d'autres groupes économiques, et les accompagner dans la création d'entreprises prospères qui adhèrent aux principes du commerce équitable ;
18. Renforcer les dispositifs de soutien à la commercialisation et la mise en marché afin de cibler les marchés régionaux et mondiaux où les produits socialement responsables sont recherchés et se vendent à meilleur prix ;
19. Aider les entreprises locales à se qualifier et à obtenir une certification appropriée pour les produits du commerce équitable et des pratiques commerciales socialement responsables ;
20. Intensifier les efforts pour que les entreprises togolaises contribuant au commerce équitable puissent accéder aux marchés internationaux d'exportation pertinents, notamment en développant des partenariats avec les organismes de certification appropriés.
21. Déclarer le Togo comme « Pays Promoteur du Commerce Equitable » en vue de permettre aux producteurs pauvres et marginalisés de contribuer à la stimulation au développement participatif, équilibré et durable de leurs communautés locales. ;
22. Réviser le taux de la fiscalité sur le capital social à la création d'entreprise sous le régime AGOA ;
23. Inscrire les opportunités de l'AGOA dans le plan de communication des institutions d'appui au commerce (IAC) telles que la CCIT, PATRONAT, AGET, SAZOF, AGET etc.....